CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS SÉANCE DU 3 JUIN 2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le 3 Juin, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

 En exercice :
 11

 Présents :
 09

 Votants :
 11

 Excusés :
 02

 Absents :
 00

 Pouvoirs :
 02

Date de convocation: 18 Mars 2021.

<u>Présents</u>: Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille. Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mr EISENSCHMIDT Florent, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Émeline.

Excusés: Mr SCHUMACHER Jean-Xavier et Mme RAVENET Célia.

Absents:

Pouvoirs: Mme RAVENET Célia à Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Mr SCHUMACHER Jean-Xavier à Monsieur SALMON François.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Émeline

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du 01/04/2021.
- Convention d'urbanisme avec la CCTHB relative à la facturation des actes.
- Convention pour l'entretien des voiries communautaires 2021-2023 avec la CCTHB.
- Convention de souscription avec la Fondation du patrimoine pour les travaux de l'église.
- Point d'avancement du PLUi : Présentation des plans projets du territoire communal.
- Convention de partenariat dans le cadre des travaux d'intérêts généraux.
- Organisation des fêtes et cérémonies à venir : 14 Juillet.
- Mise en place de la nouvelle organisation et des nouveaux horaires de la bibliothèque.
- Planning des élections des 20 et 27 juin.
- Informations diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 01/04/2021, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°21-2021 : Convention d'urbanisme avec la CCTHB relative à la facturation des actes.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n°22-2021 : Entretien des voiries communautaires 2021 – 2023

Le fauchage et le débroussaillage des voiries communautaires sont assurés par la commune.

La Commission voirie de la Communauté de Communes, réunie le 20 mai 2021, a proposé le mode de calcul suivant :

- Rendement moyen : 120 mètres de route à l'heure sur un côté.
- <u>Coût proposé</u>: 60 € l'heure étant précisé que ce calcul s'effectue par demie-route et hors zone d'activités, soit sur la base de 3 passages par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- D'accepter le remboursement des frais du fauchage et du débroussaillage conformément à ce mode de calcul.
- De fixer le coût d'entretien annuel à 3 507 €.
- D'émettre un titre et d'imputer la recette au budget.

Délibération n°23-2021 : Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'église.

Monsieur le Maire fait un point aux membres du Conseil Municipal sur l'avancée des travaux de l'église, la pose des ardoises est terminée, cependant il s'avère indispensable de procéder au changement des « rondelis » très dégradés sur le pignon nord.

A cet effet, et considérant que ce changement des « rondelis » n'a pas été prévu au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire à une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de financer une partie de ces travaux.

Une information aux habitants les invitant à participer à cette restauration via une donation déductible des impôts sera réalisée. Dès 506 € de dons, la souscription ouvre droit à une subvention de 25 %. Chaque euro supplémentaire récolté sera doublé par la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de souscrire à cette convention et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Point d'avancement du PLUi : Présentation des plans projets du territoire communal.

Plusieurs réunions ont été organisées avec la Communauté de Communes, divers intervenants et la commission urbanisme, dans le but de définir le zonage du PLUi. A la suite de ces réunions plusieurs aménagements ont été obtenus. Notamment au niveau du Genetois, considéré maintenant comme un bourg secondaire potentiellement urbanisable et non comme un hameau totalement inconstructible. Dans le Bourg et au Bois de Vèves, des parcelles potentiellement constructibles ont été ajoutées.

Plusieurs éléments du patrimoine ont été répertoriés par la commission urbanisme pour être valorisés :

- Le puit situé à la sortie du bourg, à droite après le pont sur le Langis
- Le puit situé au bois de vèves
- Le lavoir de Soulangis

En mentionnant ces éléments du patrimoine, cela permet de les mettre en valeur et les protéger dans le futur.

Monsieur le Maire fait un rapide point sur la situation cadastrale du lavoir. Cette parcelle étant enclavée dans la parcelle d'un privé et la mairie dispose d'un simple droit de passage. Monsieur le Maire a pu rencontrer le propriétaire qui est prêt à céder un accès.

Convention de partenariat dans le cadre des travaux d'intérêts généraux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le principe du « Travail d'intérêt Général » (TIG) : Le travail d'intérêt général est un travail gratuit effectué dans une association ou un service public. C'est une peine qui peut être proposée à l'auteur de certaines infractions.

Il indique qu'une réunion de sensibilisation avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Protection (SPIP) a eu lieu avec la Communauté de Communes des Terres en Haut Berry.

De ce fait, il propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce partenariat afin de pouvoir entre autre, bénéficier d'une personne supplémentaire aux espaces verts l'été, quand il y a plus de travail.

Après en avoir longuement discuté le Conseil Municipal est favorable à ce partenariat.

Organisation des fêtes et cérémonies à venir : 14 Juillet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser un barbecue pour la fête du 14 juillet 2021. Après en avoir délibéré, il est décidé que la fête du 14 juillet se fera en extérieur sous des barnums le midi. Les mêmes conditions et tarifs que les années précédentes seront appliqués. Il est demandé à la commission communication de créer des visuels ainsi que de véhiculer l'information sur les réseaux sociaux et le site internet.

Une réponse pour l'inscription sera attendue avant le 05/07/2021.

Mise en place de la nouvelle organisation et des nouveaux horaires de la bibliothèque.

Madame Leboeuf fait un point sur la réunion du 03/06/2021 qui a eu lieu avec les bénévoles de la bibliothèque municipale de Soulangis. Une nouvelle organisation des horaires d'ouverture a été mise en place. La bibliothèque sera donc ouverte :

- Le mercredi de 15h30 à 17h30
- Le jeudi de 16h30 à 19h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00

Plusieurs animations et ateliers seront organisés tout au long de l'année.

Planning des élections des 20 et 17 juin.

Dans le cadre des doubles élections départementales et régionales, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir donner des créneaux de présence afin de tenir les bureaux de vote. Un planning de présence sera envoyé dans la semaine afin de mettre en place un bon déroulement des élections.

Informations diverses :

- Sentier pédestre de la Communauté de Communes : La CCTHB a créé un dépliant répertoriant les sentiers pédestres / VTT des communes d'une grande partie du territoire. Ce dépliant est vendu 5€ dans les offices de tourisme. Les sentiers de Soulangis n'ont pas encore été balisés, un travail de recensement est prévu.
- Aménagement centre-bourg : Les subventions DSIL et DETR demandées à l'Etat ont été accordées. La Région a donné son accord de participation financière. La réponse du Conseil départemental n'est pas encore formalisée. Une commission d'attribution doit avoir lieu après les élections, la réponse sera donnée dans le mois de septembre. Le lancement des appels d'offres se fera ensuite.
- Point d'apport volontaire Bois de Vèves: Monsieur le Maire évoque le certificat médical reçu en mairie et donne lecture d'une lettre adressée à l'ensemble des conseillers concernant la bulle a verre située chemin des Lilas. Les avantages et inconvénient de remettre en place l'équipement sont évoqués. Monsieur le Maire demande à chaque élu de se positionner quant à la remise en place de cette bulle à verre au même endroit. Après en avoir longuement discuté et compte-tenu des éléments communiqués, le Conseil Municipal décide de ne pas réinstaller cette bulle à verre pour le moment.
- Parcours de santé: Madame Leboeuf fait un point sur le devis de l'entreprise ALTRAD DIFFUSION suite au projet de créer un parcours de santé dans le parc. A cet effet, Christine Leboeuf indique que deux sortes de parcours sont proposés, l'un pour les vélos et l'autre plus endurant. Le terrain étant plus favorable pour un parcours endurant, le choix de ce type de parcours soit de 9 activités au prix de 4 140 € TTC semble plus approprié. Le projet sera discuté en commission vie locale qui se chargera d'affiner le sujet et de demander d'autres devis. La CAF sera sollicitée pour une éventuelle subvention ainsi que la Commune de Saint-Germain du Puy qui a réalisé un parcours similaire. Le Conseil Municipal est unanimement favorable et donne son accord de principe.
- <u>Villages fleuris</u>: La commune de Menetou-Salon a demandé aux communes voisines si des membres du Conseil Municipal souhaitaient faire partie du jury des villages fleuris. Les membres intéressés devront se rendre à la Mairie de Menetou samedi 19/06/2021 à 14h00. Florent EISENSCHMIDT souhaite être le membre désigné titulaire et Thierry LEMONNIER délégué suppléant.
- <u>Jury d'assises</u>: Comme chaque année le tirage au sort des jury d'assises aura lieu le 10/06/2021 à Saint-Germain-du-Puy. Madame Emeline VALLENET est désignée pour représenter Soulangis.
- Nuisances causées par des motos cross et quad : David Massan informe Monsieur le Maire sur les désagréments sonores liés aux multiples rendez-vous, notamment le week-end, des jeunes en moto cross et quad. Monsieur le Maire décide de prendre un arrêté afin d'interdire tous les véhicules à moteur à proximité du City stade.

Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 21h00.

Les Conseillers